

Les méprises, les erreurs dans les calculs, les fautes commerciales, les légèretés professionnelles ou les oublis compromettants se reproduisent et se multiplient. Chose étonnante, les hommes qui ont commis toutes ces prétendues *étourderies* ne cherchent pas à en dissimuler les effets. Sans doute ils n'en apprécient pas exactement toute la portée, mais ils font encore très facilement litière de leur amour-propre et ils demeurent insensibles aux avertissements et aux reproches. Insoucians et apathiques en face de leurs erreurs, ils les oublient vite et ils les renouvellent de même.

Jusqu'à présent personne n'est encore effrayée, mais on apprend tout à coup certains actes d'indélicatesse ou d'improbité! On s'émeut, on prend connaissance des affaires, on consulte les registres de comptabilité et l'on trouve partout un désarroi complet: la maladresse y coudoie la fraude. On fait une perquisition, et l'on trouve les valeurs soustraites, car rien n'a été dissimulé, et l'imprévoyance maladroite est telle, que les objets volés sont restés en évidence et à la disposition du premier venu. On interroge l'auteur de toutes ces fautes, et non seulement il ne nie rien, mais il ne se rend pas suffisamment compte de la signification morale des faits qui lui sont imputés. Une lourde responsabilité est en jeu: les familles réparent quelquefois les erreurs, comblent les déficits et apaisent les scandales, mais il n'est pas toujours possible d'éviter la police correctionnelle.

Les magistrats croient peu à l'insanité d'esprit en pareil cas. Comment pourraient-ils se rendre compte, en effet, d'actes délirants inopinément accomplis par un individu qui n'a jamais déliré, qui n'a pas cessé un seul instant d'être mêlé au contact des affaires humaines et qui possède toutes les apparences d'une intelligente activité? Où auraient-ils pu étudier d'ailleurs la médecine légale de la paralysie générale? Des condamnations ont donc été prononcées. Le fait est assurément fort regrettable, mais pourquoi, en cette matière, la science n'était-elle pas encore venue au secours de la justice!

Un intérêt majeur s'attache à toutes les questions que je soulève en ce moment, puisque le médecin peut se trouver soudainement interrogé, et qu'on lui demandera peut-être son opinion, à propos de désastres inexplicables, de banqueroutes frauduleuses, de mariages inconvenants, de spéculations téméraires, d'associations commerciales discordantes, de prodigalités irréfléchies ou d'escroqueries insolites, et que d'un bon diagnostic médico-légal peuvent dépendre la fortune et l'honneur d'un homme, le repos et l'avenir d'une famille.

Citons sommairement quelques faits à l'appui de toutes les assertions qui précèdent:

Un notaire très estimé, et en exercice depuis dix-sept ans, trempe tout à coup dans des affaires peu honorables. Obligé de vendre son étude, il se fait négociant en vins, dissipe en dix-huit mois une somme de 250 000 francs, ruine les siens, délire et meurt paralysé.

Un caissier devient insouciant, apathique, néglige sa comptabilité, détourne des valeurs, fréquente les lieux de débauche, vole des porte-monnaie dans un bazar, et est frappé de congestion cérébrale au sortir d'un théâtre.

Le lendemain, il délirait. Il est arrivé très rapidement à la période ultime de la paralysie générale. Sa famille a remboursé 27 000 francs.

Un riche fonctionnaire fut arrêté dans une salle de vente, au moment où il mettait dans sa poche deux objets en porcelaine, d'une valeur insignifiante. Il passa en police correctionnelle, fut acquitté, et tomba un peu plus tard en démence paralytique.

Un avocat, huit jours après une congestion cérébrale, fait en chemin de fer la connaissance d'une fille perdue de mœurs; il la comble de cadeaux, l'épouse et légitime les deux enfants de cette femme. Au bout de deux mois, en proie au délire ambitieux le plus exubérant, il fut séquestré dans l'asile d'aliénés, qui, quelques années auparavant, avait abrité la démence paralytique de son père, et il y succomba. Sa famille fut frustrée d'une fortune de 150 000 francs environ.

Chacun a par devers soi des exemples analogues. Lasègue en a cité un certain nombre. Sauze, de Marseille, a publié les observations de quatre paralytiques qui ont été condamnés pour vols. Brierre de Boismont a rapporté la relation clinique d'individus qui, dans la période prodromique de la paralysie générale, ont commis des abus de confiance, ont fait banqueroute ou ont spéculé à la Bourse, de façon à perdre celui-ci 200 000 francs, et celui-là 600 000 francs! J'ajouterai enfin que des actes attentatoires à la morale ou que des outrages publics à la pudeur ont été parfois punis avec sévérité, que leurs auteurs ont été dirigés sur des maisons de détention, et que c'est là seulement que la paralysie générale a éclaté.

Parmi les prodromes les plus caractéristiques, on peut encore observer le tremblement passager de la lèvre, l'inégalité des pupilles — signalée avec tant de justesse par Baillarger —, l'embarras à peine marqué de la parole, consistant dans l'hésitation intermittente d'un mot ou d'une lettre, la diminution de l'aplomb dans la station verticale, et parfois l'anesthésie cutanée, l'anaphrodisie, l'expression terne et faiblement étonnée de la face, la tristesse, l'avarice la plus sordide et l'hypochondrie. Mais de tous les éléments d'appréciation, ceux qui frappent tout d'abord la femme, les enfants ou les amis, ce sont l'irritabilité, l'affaiblissement du niveau intellectuel, la lésion de la mémoire, les oscillations de la volonté et la facilité plus grande à se laisser gouverner.

Telle est, en raccourci, la période prodromique de la paralysie générale. Cette phase de la maladie échappe d'ordinaire aux pathologistes, qui, le plus souvent, ne sont pas consultés à son sujet, qui n'en tiennent pas sérieusement compte, et qui oublient de la décrire; mais, au point de vue médico-légal, elle a une importance qui n'aura échappé à personne et que je tenais à mettre en relief. Fertile en catastrophes de tout genre, elle crée de périlleuses situations et elle peut faire injustement sombrer les plus graves intérêts.

Il ne suffira plus maintenant de signaler le contraste entre ce qu'était autrefois l'homme qui commence à se paralyser, et ce qu'il est aujourd'hui: le voici qui va délirer.

Période initiale. — La frontière est franchie. L'invasion du délire transforme en une certitude douloureuse ce qui n'a encore été qu'une très grave présomption. Les familles les plus clairvoyantes, ou celles qui, par un sentiment coupable d'amour-propre exagéré, se refusaient systématiquement à partager les craintes du médecin sur la valeur pronostique des préludes morbides, sont aujourd'hui aux prises avec l'inquiétude et l'effroi. En face du naufrage cérébral, toutes les éventualités se livrent carrière; chacun imagine un expédient ou propose un moyen, et, chose triste à dire, la préoccupation qui domine est étrangère au malade et elle ne tend qu'à donner le change à l'opinion, et qu'à sauvegarder l'orgueil des parents. La blessure est profonde, d'accord; mais que le public l'ignore.

Les troubles psychiques propres à la période initiale consistent, dans les quatre cinquièmes des cas, dans un délire expansif, dans des conceptions orgueilleuses et ambitieuses, et dans un cinquième des cas, dans un délire dépressif, dans des conceptions mélancoliques ou hypochondriaques.

Variété expansive, délire des grandeurs. — Nous voici en face d'un délire uniforme et tellement stéréotypé, qu'il semble que tous les paralysés aient été jetés dans le même moule. Ainsi, les malades sont satisfaits, contents, bien portants, jeunes, agiles, forts, doués de tous les avantages physiques; ils ont un besoin continu de mouvement et de locomotion, font des marches excessives dans la campagne ou errent à l'aventure dans les rues de Paris, entrent dans les magasins, achètent, brocantent, boivent des liqueurs fortes dans les cafés et suivent les femmes. Leur esprit est en ébullition et enfante mille projets fantasques, roulant invariablement sur des voyages, des entreprises, des acquisitions ou des spéculations. Ces projets sont bientôt abandonnés ou plutôt oubliés, mais ils sont remplacés par d'autres du même genre, dans lesquels prédominent toujours le contentement et l'ambition. Rien n'est stable dans cette intelligence qui faiblit. La réflexion ne pèse plus les paroles et les actes, et, comme l'a dit avec tant de justesse Jules Falret, « les idées délirantes sont multiples, mobiles, non motivées et contradictoires entre elles ». La versatilité des conceptions est à la hauteur de la fécondité de l'imagination et de l'exubérance du langage. Dans l'espace de quelques minutes, le malade peut tout oser, donner tête baissée dans les pièges les plus grossiers, signer les engagements les plus compromettants, transmettre les télégrammes les plus désastreux, consommer sa ruine et exposer son honneur.

L'excitation cérébrale augmente, et si le paralysé général n'est pas déjà en traitement dans une maison de santé, il voudra faire part de ses découvertes au chef de l'État et se fera arrêter au palais de l'Élysée. En proie à une agitation maniaque très caractéristique, il raconte les histoires les plus invraisemblables et les plus mal coordonnées; il est riche, puissant et illustre; tour à tour musicien, poète, statuaire, président, général, évêque, maréchal de France, prince, roi, empereur, pape ou Dieu; il distribue au premier venu des vers, des bénédictions, des qualités, des titres, des places, des grades ou des grands cordons. Il gagne cent francs, mille francs,

cent mille francs, un million par jour, possède des châteaux splendides, des domaines immenses; il a créé le monde, il est l'administrateur général de l'univers, il a acheté l'Italie, conquis l'Asie, renversé le pont qui mène à la lune, amené la Chine à Paris; il peut faire cent lieues par jour, cent tragédies en vingt-quatre heures, mille poèmes en cinq minutes; il a des voitures en argent, des palais en or et des mines de diamants; sa fortune s'élève à mille millions de milliards.

Au début de la paralysie générale, les malades aiment beaucoup à écrire: ils préparent des suppliques destinées aux ambassadeurs, aux ministres et au chef de l'État, exposent des projets de réforme, entassent chiffres sur chiffres, s'arrogent des titres et qualités qu'ils sont loin de posséder, ou bien, ils parlent en maîtres, donnent impérativement les ordres les plus saugrenus aux préfets, aux chefs des hautes administrations et aux agents consulaires; ils élaborent des arrêtés et signent des décrets. Leur résidence sera désormais à l'Élysée ou au palais de Versailles, ils combleront le genre humain des félicités les plus inattendues, tout le monde sera heureux et content, chacun sera riche, l'âge d'or commence.

Certains paralysés écrivent un grand nombre de lettres d'invitation et convoquent toutes les personnes dont ils ont retenu les noms à des dîners, à des soirées, à des fêtes de campagne. Ces lettres portent souvent des signatures de fantaisie telles que celles-ci: général***; † Jean, archevêque de Paris; comte de Montmorency; maréchal de Saxe; duc d'Orléans; prince de Bourbon; Alexandre le Grand; Jules César; Louis, roi de France et de Navarre;***, régent de France;***, roi de la terre; Napoléon, empereur de l'Univers; Jésus-Christ, sauveur des hommes et souverain suprême, etc., etc. D'autres écrivent aux notaires et aux agents de change, et demandent à acheter les plus belles propriétés actuellement en vente, ou toutes les actions actuellement disponibles de telle valeur cotée à la Bourse; d'autres, voulant spéculer sur les vins, les bois, les cuirs, les laines ou les grains, transmettent les commandes les plus absurdes; d'autres enfin prononcent la déchéance de telle religion, réforment les idées reçues, formulent des dogmes et élèvent la prétention d'imposer aux consciences des croyances nouvelles.

Tous ces malades présentent le même phénomène: ils ont une immense activité. Si l'on ne maîtrisait cette incroyable propension à écrire, ils tiendraient constamment la plume.

Variété dépressive, délire mélancolique. — Dans un cinquième des cas environ, le délire revêt la forme dépressive, le type mélancolique. Les malades se reprochent des fautes imaginaires, s'accusent de crimes qu'ils n'ont point commis; ils se croient malheureux, déshonorés, perdus, voués infailliblement à la cour d'assises, à la prison, au bagne ou à l'échafaud. Tristement assis dans un coin, apathiques et inertes, ils s'isolent, pleurent, sanglotent, ne prennent part à aucun travail, à aucune distraction, refusent souvent de manger, et font parfois des tentatives de suicide.

Le délire mélancolique, chez les paralysés généraux, se traduit fréquemment par un ensemble de conceptions hypochondriaques très nettes et à peu

près invariables. Cette forme spéciale a été décrite avec un grand soin par Baillarger, il y a quelques années. Les malades vous disent, par exemple, que leurs organes sont changés, détruits ou complètement obstrués; qu'ils n'ont plus de bouche, plus d'estomac, plus de ventre, plus de sang; que leurs aliments ne passent plus, que leurs intestins sont barrés. A les entendre, ils ne peuvent ouvrir ni les yeux ni la bouche; ils ont des ankyloses des mâchoires, ils ne vont plus à la selle, ils n'urinent plus; leur peau se parchemine, leur pénis est pourri, leurs testicules s'atrophient et ne sécrètent plus; ils ont du vent dans la tête, leurs jambes sont raccourcies, leurs mains grossissent, leur physionomie est méconnaissable. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces malades ont une tendance énorme à la gangrène, qu'on est souvent obligé de les nourrir avec la sonde œsophagienne, qu'ils se privent parfois d'uriner, qu'ils arrivent à avoir des rétentions d'urine, et que leur état général est exposé à périliter très rapidement.

Cette forme hypochondriaque réclame des soins assidus, une surveillance de tous les instants et une thérapeutique spéciale, toutes choses sur lesquelles je n'ai point à insister ici; mais ce que l'on ne doit pas ignorer, c'est que les innombrables accidents de la paralysie générale procèdent identiquement de la même manière et suivent la même marche fatale, qu'il s'agisse ou non de la forme expansive ou du type dépressif.

Parmi les mesures à conseiller, la première de toutes est évidemment l'isolement. La séquestration dans un asile d'aliénés simplifie la situation et sauvegarde les intérêts de chacun. Tout retard, en face d'éventualités pathologiques menaçantes, peut nécessairement déterminer l'aggravation morbide, donner lieu à d'humiliantes mystifications pour les familles, susciter des événements irréparables et permettre qu'en un clin d'œil le malade se dépouille et dépouille les siens. Ne vaut-il pas mieux d'ailleurs que l'internement soit une résolution volontaire de la part des intéressés, plutôt qu'un acte émanant de l'administration ou de la justice?

La paralysie générale inspire parfois des sacrifices touchants, des dévouements sublimes. J'ai vu des familles convertir une propriété, une villa ou un château, en maison de santé, laisser le malade libre dans son salon, son jardin ou son parc, le surveiller jour et nuit et exécuter avec le scrupule le plus exagéré les prescriptions médicales. J'ai vu des femmes s'attacher à leur mari avec une abnégation que je ne saurais dépeindre, le gardant sans cesse, le promenant, le récréant et recevant avec un sourire les plus durs traitements. La mort seule finissait par les séparer, mais j'ai vu, je dois le dire, des existences se prolonger bien au delà du terme ordinaire, grâce à des sollicitudes domestiques aussi dignes d'admiration.

A côté de ces faits exceptionnels, j'ai malheureusement à signaler des abus affligeants. Sans parler de ces odieuses séquestrations, à domicile, dont le *Moniteur universel* de 1838 a enregistré plus d'un exemple, je dois dire que le délire excite la cupidité, et que trop souvent les familles attristées par la folie d'un des leurs spéculent volontiers sur cette folie elle-même. Dès que la raison chancelle, les intérêts sordides veillent. On flatte, par exemple, des

idées absurdes, et l'on se fait délivrer une signature compromettante; on favorise des sentiments exubérants, et l'on en tire immédiatement profit; on fournit des aliments aux passions et l'on extorque des fortunes! Vienne maintenant l'entrée en maison de santé, et toutes les économies possibles seront réalisées par les familles sur le prix de la pension. Que l'interdiction enfin vienne à être prononcée au bout de six mois ou d'un an, et ce prix de pension sera abaissé à un taux inférieur et en complet désaccord avec la position de fortune de l'individu. En face de ce manque de respect pour la plus grande infortune et de cette assistance si calculée que dispensent parfois les proches, il serait désirable que les tribunaux pussent fixer la somme nécessaire aux besoins du malade.

La période initiale de la paralysie générale peut-elle être simulée? Les imitateurs s'y prennent généralement fort mal, et ils connaissent à peine les premiers éléments du rôle qu'ils cherchent vainement à jouer. Le mensonge et la ruse ne tardent donc pas à être démasqués. Ce qui fait toujours reconnaître le véritable malade, c'est la mobilité même de ses conceptions délirantes: auteur dramatique aujourd'hui, il sera généralissime demain. Le simulateur, au contraire, est roi aujourd'hui, mais il sera roi encore demain. L'un a l'imprévu du délire, l'autre la persévérance de la fourberie. D'ailleurs, on ne simulerait que bien difficilement les désordres de la motilité et de la sensibilité, la difficulté dans l'articulation des sons, l'inégalité des pupilles, l'incertitude de la marche et l'anesthésie cutanée. En voici cependant un exemple: En 1849, un père du village de Megelensheim commit un attentat à la pudeur sur une petite fille de sept ans et assassina ensuite sa victime. Lorsqu'il fut arrêté, il avoua franchement les deux crimes, en disant: « J'ai été poussé par le diable. » Le lendemain, devant le juge d'instruction, le prévenu, dont on connaissait la vivacité ordinaire et la rare intelligence, put à peine se tenir debout, fut pris de tremblement, ne proféra que quelques paroles incohérentes, bégaya, manqua de mémoire et ne reconnut personne, pas même sa mère. Les médecins experts conclurent à la simulation. A l'audience de la cour d'assises, l'accusé promena ses regards stupéfaits sur toutes les parties de la salle, puis il s'endormit. Le jury le reconnut coupable, mais en admettant toutes les circonstances atténuantes possibles et la peine de trois ans de détention fut prononcée. Réintégré dans sa cellule, le père de Megelensheim ne put contenir sa joie d'avoir échappé à une condamnation à mort, et déclara qu'il avait toujours été bien portant. Cet homme avait simulé une paralysie générale sans délire.

On rencontre quelquefois de ces exemples d'affaiblissement mental progressif avec paralysie générale. L'affection est absolument la même, moins les idées de grandeur ou les conceptions hypochondriaques. J'en ai eu récemment sous les yeux plusieurs cas des plus remarquables: l'apathie, l'amnésie et l'hébétéude établissent seules le niveau d'une intelligence qui décroît chaque jour; le malade n'a plus qu'une sorte de demi-conscience, il bégaye énormément et marche d'une façon qui exclut tous les doutes.

Le penchant au vol, que j'ai déjà signalé dans la période prodromique, se

retrouve encore ici. Giraud de Cailleux a publié, en 1856, l'observation d'une dame de charité du département de l'Yonne, âgée de cinquante-quatre ans, qui, après avoir eu plusieurs congestions cérébrales légères, fut poursuivie correctionnellement pour un grand nombre de détournements sans valeur au détriment de ses pauvres. Cette dame avait une fortune de quatre à cinq cent mille francs, appartenait à une famille très honorable et très distinguée, et l'accusation lui reprochait d'avoir appliqué des bons de pain et de viande à la consommation de sa maison! Or, lorsque Girard de Cailleux, Cœurderoy, Ferrus et Paradis intervinrent, la malade avait de l'affaissement des traits de la face, une déviation légère de la commissure labiale gauche, des soubresauts dans les tendons, de l'embarras de la parole, de l'amnésie, de la céphalalgie, des étourdissements, des troubles de la vue et de la dureté de l'ouïe. Le tribunal l'a néanmoins condamnée, et, à son arrivée à la maison de détention de Clairvaux, le médecin reconnu et signala l'état de démence paralytique de madame ***; mais elle n'en subit cependant pas moins sa peine.

Un cas médico-légal, d'une appréciation très difficile, peut se présenter. Le paralyse général qui s'improvise le maître de l'univers et qui s'estime riche à millions, se croit parfois *dans son droit* lorsqu'il s'approprie les premiers objets venus. Si une résistance lui est opposée, il défend son bien; si l'on passe outre, il frappe. La conséquence logique de sa conviction délirante, c'est qu'il ne fait qu'user du droit de légitime défense. Que l'on médite plutôt l'exemple suivant : Benoît Ch... âgé de cinquante-trois ans, se croit à tort le vrai propriétaire de quelques pièces de terre provenant de la succession de son frère, et il menace ceux qui toucheraient à ses récoltes. Rien ne peut le dissuader de cette erreur pathologique. Sur ces entrefaites, un sieur D... se rend acquéreur des récoltes en question, et, accompagné de son père, il va commencer la fauchaison. Benoît Ch... accourt avec un fusil et un pistolet, tue le père de D... et aurait tué D... lui-même, si ce dernier n'eût miraculeusement échappé au meurtrier. Ce même Benoît Ch..., lors de la succession de son frère, avait réclamé un diamant d'une valeur considérable, qui, suivant lui, aurait été trouvé dans la tête d'un serpent. Reconnu coupable par la cour d'assises de Lyon, le 28 août 1865, il fut condamné aux travaux forcés à perpétuité! Avant cet arrêt si sévère, j'aurais pu donner mon opinion sur l'état mental de Benoît Ch... mais, depuis que la justice a prononcé, je peux seulement rappeler cet axiome en droit romain : *res judicata pro veritate habetur*.

Des rémissions. — Il se passe fréquemment, à la fin de la période initiale de la paralysie générale, un phénomène de rétrocession pathologique dont la valeur médico-légale peut donner lieu aux interprétations les plus diverses et les plus contradictoires, et qu'il importe de préciser nettement. Voici ce qui arrive : le malade abandonnant, dans quelques jours, ses conceptions orgueilleuses et descendant sans transition des hauteurs de son délire, vient à se montrer très calme, réservé, un peu triste et respectueusement soumis; il raisonne avec justesse, demande à voir sa famille, se préoccupe de ses affaires, avoue qu'il a été très souffrant, et exprime le désir de reprendre la

gestion de sa fortune, de son négoce ou de ses intérêts professionnels; il s'émue pour la moindre chose et larmoie très facilement, mais il bégaye beaucoup moins, a la marche plus ferme, le teint meilleur et la physionomie plus expressive, quoique un peu naïve encore. Au bout de quelques jours, cet état s'est affirmé davantage et la *rémission* est un fait acquis.

Et d'abord, quelle explication anatomique peut-on donner de cette transformation si extraordinaire? Il est infiniment probable que les accidents permanents de congestion cérébrale viennent à cesser et que leur disparition arrête le ramollissement de la substance corticale. Le ramollissement, en effet, n'est que la conséquence forcée de l'inflammation lente et chronique du cerveau; or, dès que la phlegmasie cesse, le ramollissement s'arrête et le cerveau se répare. Aussi, malgré les nombreuses adhérences qui se sont formées entre le cerveau et les membranes, l'intelligence reparait-elle en grande partie. A ce moment encore, les désordres de la motilité s'éloignent ou se masquent.

Lorsque la rémission se prolonge, « à peine reste-t-il, disent les auteurs, un embarras insignifiant de la parole, sans tremblement, sans spasmes, sans douleurs. L'intelligence a récupéré sa liberté, le malade est guéri momentanément; le caractère seul se ressent des atteintes, la volonté a baissé, la docilité est excessive, les habitudes d'esprit sont demeurées presque enfantines ». Non seulement je ne crois pas que le paralyse général soit *momentanément guéri*, mais je pense que, dans la pratique de la médecine légale, cette opinion pourrait recevoir plus d'une application regrettable.

Dans la rémission, le délire cesse, mais la démence reste : et par le mot *démence*, j'entends ici l'affaiblissement progressif du niveau intellectuel. Le malade, par exemple, est changeant, mobile, susceptible et imprévoyant; il attache de l'importance à un détail, oublie des intérêts graves, néglige le principal et s'occupe de l'accessoire; il n'a plus la même sûreté d'appréciation, se méprend volontiers sur la valeur des hommes ou des choses, se laisse circonvenir par son entourage et accepte sans résistance une opinion toute faite. Accessible à la louange et à la flatterie, il subit avec souplesse l'impression d'autrui, tend affectueusement la main à son ennemi ou se brouille avec ses parents; très facile, en un mot, à conduire, à dominer et à capter, il peut s'aventurer dans les plus sottes entreprises, hasarder sa signature, répondre pour un ami insolvable, observer les plus austères pratiques d'une dévotion soudaine, ou commettre les plus grands excès alcooliques ou vénériens. Causez avec cet homme, témoignez-lui quelque intérêt, et il va vous faire des protestations chaleureuses : il s'attendrira et ne pourra pas retenir quelques larmes. Au demeurant, il a pour lui les meilleures apparences, se tient bien dans le monde et prend part aux futiles conversations d'un salon; mais chacun remarque le contraste qui existe entre ce qu'il était autrefois et ce qu'il est aujourd'hui : en un mot, il a *baissé*.

En 1852, j'ai connu et soigné, à la maison de Charenton, le docteur F..., atteint de paralysie générale. La rémission la plus franche se déclara au bout de quelques mois, et malgré l'avis contraire de Calmeil, mon chef de service,

j'engageai la femme du malade à réclamer la sortie de son mari. Le docteur F..., ne pouvant plus reprendre les fonctions qu'il avait exercées autrefois, alla se fixer dans le département du Jura, y exerça la médecine pendant neuf mois de la façon la plus infructueuse possible, devint apathique, oublieux, négligent, et ne tarda pas à délirer de nouveau, à s'agiter et à gâter. Ce malheureux confrère avait épuisé la plus grande partie de ses ressources et augmenté sa famille; aussi fallut-il le placer comme indigent dans un asile public d'aliénés. Il y mourut très rapidement. Je me suis toujours repenti d'avoir été l'ardent promoteur d'une tentative dont les résultats ont été si calamiteux!

En dehors de la rémission vraie et complète, qui se distingue à la marche rétrograde des troubles psychiques et des désordres physiques et aux aveux francs du malade, on rencontre parfois dans le cours de la paralysie générale des phases suspensives dans lesquelles il y a simplement retour à la raison, mais persistance du bégayement et des autres symptômes de l'ordre somatique. On ne se trouve plus alors en face d'une rémission, mais d'une *intermission*, et l'on remarque une différence très tranchée entre les deux malades : l'un convient de son délire, déplore les excès qu'il a commis, regrette profondément les actes inconsidérés ou désastreux dont il a été l'auteur, s'excuse d'avoir été vaniteux, orgueilleux et absurde, et se trouve sincèrement humilié; l'autre nie ses convictions délirantes passées, essaye de donner le change et dissimule son état; il n'a jamais été malade, dit-il, et on l'a enfermé injustement; il est arrogant, réclame impérieusement sa sortie, et, dans une lettre très hautaine qu'il adresse au chef du parquet ou au préfet de police, il proteste de l'intégrité de sa raison, et dénonce le directeur de la maison de santé. Le presse-t-on de questions, il ne répond que par des mensonges. C'est bien à lui que l'on peut appliquer l'obligation dont parle la loi romaine, à propos des intervalles lucides : *incumbit onus probandi sanam mentem*.

La rémission a une durée très variable. Sur dix-neuf cas réunis par Bailarger, le retour des accidents a eu lieu après un mois, quelques mois, un an ou deux ans. Sur six cas observés par moi depuis quelques années seulement, j'ai vu la rechute survenir quatre fois au bout de dix à onze mois, une fois au bout de dix-huit mois et une fois au bout de trois ans. L'intermission, au contraire, n'a qu'une durée éphémère et elle se prolonge rarement. Le trait de lumière a été rapide, mais il n'a pas été de bon aloi. Un éclair a percé des ténèbres, mais pour ne projeter qu'un faux jour. Au point de vue médico-légal, le diagnostic différentiel ne peut plus, ce me semble, laisser de prise à l'erreur.

Une difficile et grave question se présente maintenant. Le malade, qui éprouve une rémission bien nette, doit-il être rendu à la liberté? Cela est évident. La loi veut que tout individu qui a récupéré ses attributs intellectuels sorte immédiatement de l'asile qui a abrité sa souffrance. Seulement, il est du devoir du médecin de prévenir les familles du danger de la situation et d'exiger d'elles, autant que possible, une attentive surveillance. Il conseillera, en outre, l'éloignement des affaires ou des occupations d'autrefois,

le séjour à la campagne, loin du bruit et de l'activité des grandes villes, et les voyages à l'étranger, sous la direction d'un jeune médecin ou d'un interne d'un service d'aliénés.

Si je raisonne ainsi, c'est que le paralyse général appartient le plus souvent à la classe aisée ou riche. Mais si le malade est militaire, artisan ou laboureur, il rentre dans son milieu, reprend ses anciennes habitudes, échappe beaucoup plus à la sollicitude incessante des siens, est exposé à plus d'un péril et retombe plus vite. On a dit qu'il serait bien préférable de conserver indéfiniment ces malades dans l'établissement, de les affranchir un peu de la règle commune, de les occuper à un travail spécial, de leur procurer quelques distractions, et, au besoin, de leur permettre des promenades et des sorties en ville, pendant toute la durée de la trêve. Je me rangerais volontiers à ces vues que dicte une philanthropie sincère, mais elles sont difficilement réalisables et peu pratiques. Le code n'a pas deux poids et deux mesures. Lorsqu'une loi protège la personne et sauvegarde la liberté des citoyens, il faut la respecter, même dans ce qu'elle peut avoir d'excessif. Les malades doivent donc être rendus à leurs familles. Seulement, la prudence veut que le médecin ne signe jamais, dans ce cas, un certificat de guérison.

Si le paralyse général a pu être en butte, dans le cours de la période initiale, à des impulsions kleptomaniaques, suicides, homicides ou incendiaires, je dois dire qu'il est totalement affranchi de ces mouvements impétueux et irrésistibles, dès que la rémission est complète. En général, il est doux, inoffensif et docile. Toutefois, il n'est pas rare d'observer dans son langage, dans ses allures et dans ses mœurs, des expressions, des actes et des excès, qui trahissent la persistance de l'ardeur génésique. C'est ainsi que l'on voit des hommes d'un rang élevé prendre leur servante pour maîtresse ou pour femme, se complaire dans la société de filles publiques ou commettre d'outrageants attentats à la pudeur. J'ai connu une vieille demoiselle, appartenant à une ancienne et grande famille, qui, à la suite d'excès alcooliques, tomba en paralysie générale. Traitée chez elle, à la campagne, mais livrée seulement à la sollicitude de quelques serviteurs, elle entra au bout de peu de temps dans une phase suspensive très nette, prit son jardinier pour amant, et lui fit des dons manuels d'une importance considérable. La rémission dura dix mois, puis des accidents épileptiformes survinrent tout à coup, et la malade succomba très promptement.

Que l'on ne soit donc pas trop surpris si parfois des individus contractent des mariages disproportionnés, déraisonnables, scandaleux ou honteux, sous l'influence certaine des accidents qui signalent le début ou les rémissions de la paralysie générale. Dans ce cas, le contrat de mariage est rédigé dans le sens le plus favorable à la femme; le mari meurt dans un délai assez court et la fortune passe en des mains indignes! Lorsque le contrat renferme quelques clauses restrictives, l'idée d'un testament est bien vite suggérée et plus vite acceptée encore.

Je ne peux pas trop le répéter : le paralyse général est un objet de convoitise. Le vol s'organise autour de lui et l'intimidation s'exerce sur sa faiblesse.